



Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Rapport financier trimestriel pour le

trimestre terminé le 30 septembre 2024

Publié : le 2024-11-25

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2024,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT12-9F-PDF
ISSN: 2561-1860

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Treasury Board of Canada Secretariat Quarterly Financial Report
for the Quarter Ended September 30, 2024

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

De : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Sur cette page

1. [Introduction](#)
2. [Faits saillants des résultats financiers cumulatifs](#)
3. [Risques et incertitudes](#)
4. [Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)
5. [Approbation des cadres supérieurs](#)
6. [Annexe](#)

1. Introduction

▼ Dans cette section

- [1.1 Méthode de présentation du rapport](#)
- [1.2 Raison d'être](#)
- [1.3 Structure financière du SCT](#)

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Le présent rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité de vérification ministériel.

1.1 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), accordées par le Parlement et utilisées par le SCT, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2025. Ce rapport a été préparé en utilisant un référentiel à l'usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCT utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.2 Raison d'être

Le SCT est l'organisme central qui agit comme organe administratif du Conseil du Trésor, un comité du Cabinet. Le SCT soutient le Conseil du Trésor en assumant les rôles principaux suivants :

Surveillance des dépenses

Revoir les propositions et les autorisations de dépenses; revoir les programmes gouvernementaux actuels et proposés quant à l'efficacité, l'efficacité et la pertinence; informer le Parlement et la population canadienne sur les dépenses du gouvernement.

Leadership administratif

Diriger des initiatives pangouvernementales; élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique de l'administration publique à l'égard de la prestation de services et à l'accès à l'information gouvernementale ainsi qu'à la gestion des actifs, des finances, de l'information et de la technologie.

Surveillance réglementaire

Élaborer et surveiller des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques réglementaires; examiner les projets de règlement afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences des politiques du gouvernement; promouvoir la coopération en matière de réglementation entre administrations.

Employeur

Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique en matière de gestion des personnes dans la fonction publique; gérer la rémunération totale (comprenant les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail; entreprendre des projets d'amélioration du rendement à l'appui des objectifs du recrutement et de maintien en poste des employés.

1.3 Structure financière du SCT

Le SCT gère les crédits ministériels et centraux du Conseil du Trésor. Ses dépenses de fonctionnement ministérielles et ses recettes sont gérées en vertu du crédit 1, Dépenses du programme.

Le présent rapport trimestriel fait ressortir les résultats financiers de ce qui suit :

- le crédit 1, **Dépenses du programme**, lié à l'exécution du mandat du SCT;
- le crédit 20, **Assurances de la fonction publique**, concerne la part de l'employeur pour les coûts relatifs à la couverture des régimes d'avantages sociaux collectifs dans le cadre du rôle du Conseil du Trésor à titre d'employeur de l'administration publique centrale. Il s'agit entre autres des :
 - Régime de soins de santé de la fonction publique
 - Régime de soins dentaires de la fonction publique
 - Régime de services dentaires pour les pensionnés

- Régime d'assurance-invalidité
- charges sociales provinciales (Colombie-Britannique, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Ontario et Québec)
- Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique
- les autorisations législatives qui couvrent toute somme résiduelle entre les contributions du gouvernement aux divers régimes et la répartition de ces coûts aux ministères.

Le SCT gère 6 différents crédits centraux :

- Le crédit 5, **Éventualités du gouvernement**, permet de suppléer à d'autres crédits en vue d'assurer aux ministères et organismes fédéraux des avances temporaires afin de parer à des dépenses urgentes ou imprévues avant la période d'octroi des crédits par le Parlement.
- Le crédit 10, **Initiatives pangouvernementales**, permet de suppléer à d'autres crédits afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégiques dans la fonction publique fédérale.
- Le crédit 15, **Rajustements de la rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de permettre le financement des modifications aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale en raison de la négociation collective.
- Le crédit 25, **Report du budget de fonctionnement**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de reporter les fonds de fonctionnement inutilisés de l'exercice précédent, jusqu'à 5 % du budget brut de fonctionnement contenu dans le Budget principal des dépenses d'une organisation.
- Le crédit 30, **Besoins en matière de rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de respecter les exigences légales du gouvernement à titre d'employeur telles que les prestations parentales et les indemnités de départ.
- Le crédit 35, **Report du budget des dépenses en capital**, permet de suppléer à d'autres crédits pour le report des fonds inutilisés d'une dépense en capital de l'exercice précédent, jusqu'à 20 % du crédit pour dépenses en capital d'une organisation.

Le financement à partir de ces crédits est approuvé par le Parlement. Le financement à partir des crédits centraux est transféré du SCT aux ministères et organismes individuels, une fois que les critères établis sont respectés. Comme tout autre ministère, le SCT reçoit également sa propre part des crédits, qui sont transférés à son propre crédit 1 (dépenses du programme). Les crédits centraux non utilisés sont retournés dans le Trésor.

Les dépenses engagées en vertu des autorisations législatives reflètent dans une grande mesure l'obligation du gouvernement de payer la part de l'employeur pour le régime de pensions de la fonction publique, le régime de pensions du Canada et le régime de pensions du Québec, les primes d'assurance-emploi et les prestations de décès de la fonction publique. Le SCT récupère auprès des autres ministères et organismes gouvernementaux leur quote-part des cotisations de l'employeur en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, que Services publics et Approvisionnement Canada impute ensuite aux dépenses réelles dans le même crédit législatif. Des rajustements sont effectués à la fin de l'exercice aux crédits législatifs de chaque ministère (y compris ceux du SCT) pour l'écart entre les recouvrements périodiques et les dépenses réelles. En fin d'exercice, l'effet net sur les états financiers du SCT sera de zéro.

Les montants de transfert de tous les crédits centraux susmentionnés seront inclus dans les rapports financiers de chaque ministère bénéficiaire.

2. Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

▼ Dans cette section

- [2.1 État des autorisations votées et législatives](#)
- [2.2 État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant](#)

Cette section :

- expose les faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs en date du 30 septembre 2024;
- fournit une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent pour ceux qui dépassent un seuil d'importance de :
 - 1 million de dollars pour le crédit 1, Dépenses du programme et pour les autorisations législatives,
 - 10 millions de dollars pour le crédit 20, Assurances de la fonction publique.

Faits saillants des résultats financiers cumulatifs (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires pour 2024-2025 au 31 mars 2025	Autorisations budgétaires pour 2023-2024 au 31 mars 2024	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au deuxième trimestre de 2024-2025 (30 septembre 2024)	Dépenses cumulatives au deuxième trimestre de 2023-2024 (30 septembre 2023)	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024	Dépenses du deuxième trimestre de 2024-2025	Dépenses du deuxième trimestre de 2023-2024	Écart entre les dépenses du deuxième trimestre de 2024-2025 et celles du deuxième trimestre de 2023-2024
Crédit 1 : Dépenses du programme	360 356	331 955	28 401	165 484	172 684	-7 200	54 143	89 325	-35 182
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	3 843 673	3 412 150	431 523	1 933 047	1 773 606	159 441	1 001 254	931 103	70 151
Autorisations législatives	34 389	34 751	-362	201 636	23 874	177 762	239 885	151 949	87 936
Total	4 238 418	3 778 856	459 562	2 300 167	1 970 164	330 003	1 295 282	1 172 377	122 905

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations budgétaires totales disponibles ont augmenté de 459,5 millions de dollars (12,2 %) par rapport à l'exercice précédent :

- les autorisations au titre du crédit 1 ont augmenté de 28,4 millions de dollars;
- les autorisations au titre du crédit 20 ont augmenté de 431,5 millions de dollars;
- les autorisations législatives ont diminué de 0,4 million de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements.

Changements dans les autorisations votées et législatives (2024-2025 comparativement à 2023-2024)	En milliers de dollars
Crédit 1 : Dépenses du programme	
Rajustements de rémunération visant à financer les augmentations de salaire afin de respecter les obligations découlant des conventions collectives	25 701
Financement visant à faire progresser les marchés des combustibles propres au Canada	20 100
Financement visant à soutenir la mise en œuvre d'une parité salariale proactive dans la fonction publique fédérale	13 351
Fonds destinés aux besoins opérationnels critiques - Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines	11 873
Financement destiné à soutenir un Fonds de santé mentale pour les fonctionnaires fédéraux des communautés noires	10 075
Financement pour les initiatives de formation et de perfectionnement pour la communauté des TI	4 725
Fonds destinés au leadership assuré lors de la transition vers la technologie infonuagique	2 635
Financement de la mise en œuvre immédiate de certaines dispositions non discrétionnaires de la <i>loi modernisée sur les langues officielles</i>	2 415
Transfert de diverses organisations au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour les contributions au Fonds pour un gouvernement vert	2 347
Fonds destinés à la cybersécurité des opérations gouvernementales	2 248
Financement du Programme d'apprentissage mixte	1 843
Fonds destinés à lutter contre le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail dans la fonction publique fédérale	1 632
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	1 454
Transfert de diverses organisations au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour les initiatives et programmes de développement de la collectivité financière	1 288
Transfert du crédit 10 au crédit 1- la modernisation du groupe Services des programmes et de l'administration (PA) (Report de fonds)	-593
Temporisation du financement destiné à établir le Centre d'expertise en matière de biens immobiliers afin d'améliorer la gestion des actifs fédéraux	-1 289
Financement destiné au Fonds centralisé pour un milieu de travail habilitant	-2 405
Temporisation du financement pour le renouvellement du Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique	-2 585
Fonds destinés à l'Examen de l'accès à l'information et plan d'action	-2 628
Transfert à diverses organisations pour appuyer les projets qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités du gouvernement fédéral	-4 407

* En 2024-2025, l'initiative de Dépenses publiques responsables 1 a permis de réaffecter 9 585 000 dollars provenant des services professionnels, des dépenses de fonctionnement, des déplacements et des paiements de transfert vers d'autres priorités gouvernementales. En plus, le gouvernement a mis à jour la valeur du Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone, ce qui se traduit par une réduction de 22 755 665 dollars en 2024-2025. Pour plus d'informations sur les Dépenses publiques responsables 1, veuillez consulter les liens suivants : [Recentrer les dépenses gouvernementales pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens](#) et [Plan ministériel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2024-2025 en un coup d'œil](#).

Changements dans les autorisations votées et législatives (2024-2025 comparativement à 2023-2024)	En milliers de dollars
Diminution nette du Report du budget de fonctionnement	-5 591
Transfert du Service numérique canadien du SCT à Emploi et Développement social Canada	-21 447
Dépenses publiques responsables 1 *	-32 341
Sous-total du crédit 1	28 401
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	
Financement des régimes et des programmes d'assurance de la fonction publique	423 690
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	7 833
Sous-total du crédit 20	431 523
Autorisations législatives	
Rajustements de rémunération visant à financer les augmentations de salaire afin de respecter les obligations découlant des conventions collectives	3 894
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	-563
Transfert du Service numérique canadien du SCT à Emploi et Développement social Canada	-3 693
Sous-total des autorisations législatives	-362
Total des autorisations	459 562
<p>* En 2024-2025, l'initiative de Dépenses publiques responsables 1 a permis de réaffecter 9 585 000 dollars provenant des services professionnels, des dépenses de fonctionnement, des déplacements et des paiements de transfert vers d'autres priorités gouvernementales. En plus, le gouvernement a mis à jour la valeur du Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone, ce qui se traduit par une réduction de 22 755 665 dollars en 2024-2025. Pour plus d'informations sur les Dépenses publiques responsables 1, veuillez consulter les liens suivants : Recentrer les dépenses gouvernementales pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens et Plan ministériel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2024-2025 en un coup d'œil.</p>	

2.2 État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Pour le cumulatives ayant pris fin le 30 septembre 2024, les dépenses budgétaires ont augmenté de 330 millions de dollars (16,8 %), comparativement à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont diminué de 7,2 millions de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont augmenté de 159,4 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont augmenté de 177,8 millions de dollars.

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024, les dépenses budgétaires ont augmenté de 122,9 millions de dollars (10,5 %), comparativement à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont diminué de 35,2 millions de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont augmenté de 70,2 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont augmenté de 87,9 millions de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements par crédit et par article courant.

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er avril au 30 septembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er juillet au 30 septembre) (en milliers de dollars)
Crédit 1 : Dépenses du programme			
1 Personnel	<p>L'augmentation des dépenses depuis le début de l'exercice est principalement attribuable à l'augmentation des coûts découlant des nouvelles conventions collectives signées après le premier trimestre de 2023-2024 et partiellement compensée par une diminution des dépenses salariales due au transfert en 2023-2024 du Service numérique canadien à Emploi et Développement social Canada (décrets 2023-0784).</p> <p>La diminution des dépenses du deuxième trimestre est principalement attribuable au transfert du Service numérique canadien au ministère de l'Emploi et du et Développement social (décrets 2023-0784).</p>	2 338	-1 532
4 Services professionnels et spéciaux	<p>La diminution des dépenses au deuxième trimestre est principalement attribuable au calendrier des paiements des services juridiques par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette diminution est en partie compensée par une augmentation des services liés au Programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs au Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines.</p>	326	-1 628
5 Location	<p>La diminution des dépenses au deuxième trimestre s'explique principalement par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le transfert en 2023-2024 du Service numérique canadien à Emploi et Développement social Canada (décrets 2023-0784). 2. la diminution des frais de licence pour les logiciels clients engagés par le Secteur des services ministériels, puisque ces dépenses seront engagées plus tard en 2024-2025 par rapport à l'exercice 2023-2024. 	-944	-1 454

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er avril au 30 septembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er juillet au 30 septembre) (en milliers de dollars)
12 Autres subventions et paiements	<p>La diminution des dépenses depuis le début de l'exercice et au deuxième trimestre s'explique principalement par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'augmentation des recouvrements de coûts dans le cadre du Programme du gouvernement numérique du Bureau du dirigeant principal de l'information pour l'exercice 2024-2025 comparativement à ceux de l'exercice 2023-2024; 2. les dépenses engagées au cours de l'exercice 2023-2024 dans le cadre du Programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs de la Bureau du dirigeante principale des ressources humaines. 	-7 182	-6 247
Recettes nettes en vertu d'un crédit	<p>L'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit est principalement attribuable au calendrier des recouvrements des recettes des services internes pour l'exercice 2024-2025 par rapport à celui de 2023-2024 pour la prestation de services ministériels à d'autres ministères.</p> <p>L'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit est principalement attribuable à la signature de l'accord sur la gestion du contrat SAP au deuxième trimestre de l'exercice 2024-2025 par rapport au premier trimestre en 2023-2024. On prévoit que les recettes totales découlant de la gestion du contrat SAP seront comparables à celles de l'exercice 2023-2024.</p>	-1 632	-24 613
Autre	Dépenses diverses	-106	292
Sous-total du crédit 1		-7 200	-35 182
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique			

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er avril au 30 septembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er juillet au 30 septembre) (en milliers de dollars)
1 Personnel	<p>Les augmentations des dépenses en 2024-2025 depuis le début de l'exercice et au premier trimestre par rapport à 2023-2024 sont principalement attribuables aux assurances et aux prestations de la fonction publique suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les charges sociales provinciales; 2. le Régime de soins de santé de la fonction publique; 3. le Régime d'assurance-invalidité; 4. le Régime de soins dentaires de la fonction publique; 5. le Régime de services dentaires pour les pensionnés; 6. le Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique; 7. la taxe de vente du Québec et régime d'assurance parentale; 8. le Régime d'assurance-vie et d'assurance-invalidité de la Gendarmerie royale du Canada. <p>En général, les augmentations des dépenses d'assurance et d'avantages sociaux de la fonction publique et des charges sociales sont dues aux facteurs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une augmentation du taux d'utilisation des régimes d'avantages sociaux ou de l'accès à ceux-ci; 2. une augmentation des coûts unitaires causée par les nouvelles technologies médicales, les innovations et l'inflation des prix; 3. une augmentation de la population ou des taux de participation aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux; 4. les composantes salariales du crédit 20, influencées par les augmentations salariales attribuables aux conventions collectives des membres participants. 	176 709	69 446

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er avril au 30 septembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er juillet au 30 septembre) (en milliers de dollars)
4 Services professionnels et spéciaux	<p>La diminution des dépenses depuis le début de l'exercice est principalement attribuable au calendrier des frais de services administratifs seulement du Régime de soins de santé de la fonction publique par rapport à celui de l'exercice 2023-2024.</p> <p>En vertu d'un contrat de services administratifs seulement, le gouvernement du Canada finance son propre régime d'avantages sociaux des employés. Le gouvernement retient les services d'un tiers administrateur, souvent une compagnie d'assurance, pour la prestation de certains services administratifs, comme le traitement et le paiement des demandes de règlement.</p>	-15 135	-6 059
Autre	Dépenses diverses	-2 133	6 764
Sous-total du crédit 20		159 441	70 151
Dépenses législatives			
1 Personnel	<p>Services publics et Approvisionnement Canada impute au SCT la part de l'employeur des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique, au Régime de rentes du Québec, au Régime d'assurance-emploi et au Régime de prestations supplémentaires de décès. Le SCT recouvre ces paiements auprès des autres ministères et organismes.</p> <p>L'augmentation des dépenses législatives est principalement attribuable au calendrier des frais et des recouvrements de Services publics et Approvisionnement Canada auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux en ce qui concerne la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés. L'effet net sur les états financiers du SCT sera nul d'ici la fin de l'exercice.</p>	177 762	87 936
Sous-total des dépenses législatives		177 762	87 936
Dépenses totales		330 003	122 905

3. Risques et incertitudes

Le SCT gère divers risques et diverses incertitudes tout en assurant une surveillance et un leadership dans le cadre de ses quatre responsabilités essentielles destinées à aider les ministères et organismes fédéraux à respecter les priorités du gouvernement et à obtenir des résultats pour les Canadiens.

Gestion financière

La capacité du ministère à obtenir un financement adéquat pour atteindre les résultats escomptés pourrait entraîner un risque financier. Ce risque découle de la multitude de priorités concurrentes des ministères et des entreprises et du climat financier actuel, caractérisé par des réductions de dépenses. Des exercices réguliers de prévisions financières et une gouvernance solide guideront la priorisation des ressources et évalueront la nécessité de réaffecter des fonds supplémentaires pour soutenir les initiatives critiques.

Transformation organisationnelle et conduite du changement

Il existe un risque financier associé à la capacité du SCT à réaliser des initiatives de changement, car le succès dépend de la collaboration, du soutien et du financement d'autres ministères. Pour faire face au risque, le SCT continuera de favoriser la participation communautaire, de s'appuyer sur les meilleures pratiques établies, de se concentrer sur la formation polyvalente d'employés qualifiés pour maximiser la flexibilité et utiliser des politiques et de la gouvernance existantes pour prendre des décisions judicieuses sur l'établissement des priorités, la planification et la mise en œuvre des initiatives de changement.

Services professionnels

Il est possible que le SCT ne parvienne pas à optimiser les ressources offertes par ses services professionnels sous contrat. Compte tenu d'une visibilité accrue, le gouvernement a récemment mis à jour ses politiques en matière de gestion des contrats. Il est impératif de garantir que les nouvelles mesures sont pleinement mises en œuvre pour générer une valeur optimale où tous les contrats sont administrés efficacement, transparents et respectent toutes les politiques et directives en matière d'approvisionnement. Pour atténuer ces risques, il est essentiel de conserver une documentation complète et solide tout au long du cycle de vie des achats, de pratiquer une surveillance stricte et une gouvernance appropriée, et d'assurer l'alignement des livrables avec les exigences en matière d'achats. De plus, le SCT poursuivra ses outils de développement et ses listes de contrôle, ainsi que sa formation améliorée sur les rôles et responsabilités en matière d'approvisionnement.

Technologies de l'information

Il existe un risque financier associé à la gestion du système informatique, y compris la dette technique existante et englobant la maintenance, les mises à jour, les remplacements ainsi que la protection contre la cybersécurité. Pour atténuer le risque, le SCT continuera d'utiliser des outils et des processus robustes pour résoudre les problèmes informatiques critiques ainsi que pour identifier et contrecarrer rapidement les cybermenaces potentielles. De plus, le département tirera parti des processus de planification financière et des structures de gouvernance existants pour prioriser les besoins critiques en matière de technologies de l'information, y compris les investissements à long terme pour les mises à jour des systèmes informatiques.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

▼ Dans cette section

- [4.1 Les programmes](#)
- [4.2 Le personnel](#)

Cette section met en évidence les changements importants dans les opérations, le personnel et les programmes du SCT au cours du deuxième trimestre de l'exercice, par ordre chronologique.

4.1 Les programmes

Aucun changement n'a été apporté aux opérations ou aux programmes au cours du deuxième trimestre.

4.2 Le personnel

Luc Gagnon a été nommé dirigeant principal de la technologie, à compter du 4 juillet 2024.

Rod Greenough a été nommé sous-ministre adjoint, Bureau du contrôleur général, à compter du 19 juillet 2024.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Bill Matthews, secrétaire

Karen Cahill, dirigeante principale

Ottawa, Canada

Date :

6. Annexe

État des autorisations (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	360 356 159	54 143 350	165 483 705	331 954 703	89 325 297	172 683 754
Crédit 20 – Assurances de la fonction publique	3 843 672 789	1 001 254 347	1 933 046 924	3 412 149 682	931 103 140	1 773 605 999

Autorisations législative

* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 [*]	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 [*]	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
A111 – Présidente du Conseil du Trésor - Traitement et allocation pour automobile	96 400	24 700	49 400	94 700	23 700	47 400
A140 – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34 292 799	8 454 194	16 908 388	34 656 544	8 664 136	17 328 272
A145 – Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i>, d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	0	231 405 763	184 678 408	0	143 260 604	6 498 199
Autorisations législatives totales	34 389 199	239 884 657	201 636 196	34 751 244	151 948 440	23 873 871
Autorisations totales	4 238 418 147	1 295 282 354	2 300 166 825	3 778 855 629	1 172 376 877	1 970 163 624

^{*} Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre

Dépenses

^{*} Les dépenses pangouvernementales englobent celles liées au crédit 20 et aux autorisations législatives (A145 – Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, d'autres lois sur la retraite et de la *Loi sur l'assurance-emploi*; A681 – Versements en vertu de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public*; and A683 – Versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif*)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
1 Personnel	5 108 355 622	1 507 861 148	2 709 335 635	4 599 376 334	1 352 011 136	2 352 525 990
2 Transport et communications	3 084 503	240 742	517 155	4 640 271	293 372	573 965
3 Information	1 877 280	36 525	203 849	2 249 788	109 780	280 530
4 Services professionnels et spéciaux	181 375 531	25 576 114	43 594 022	145 532 670	33 262 941	58 403 199
5 Location	24 893 870	529 698	29 300 001	19 761 425	1 984 532	30 244 258
6 Services de réparation et d'entretien	2 919 420	9 733	10 313	4 039 670	30 058	50 190
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	787 243	64 482	125 786	1 299 905	70 167	178 813
9 Acquisition de machines et de matériel	11 819 281	14 937	263 889	516 465	-432 155	158 901
10 Paiements de transfert	1 148 310	200 000	550 000	981 690	200 000	525 000
12 Autres subventions et paiements	3 344 520	-8 584 492	-8 826 952	23 160 562	-2 010 719	-1 497 665
Total des dépenses budgétaires brutes	5 339 605 580	1 525 948 887	2 775 073 698	4 801 558 780	1 385 519 112	2 441 443 181
Moins les revenus affectés aux dépenses						
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Assurances de la fonction publique	-992 926 565	-203 440 154	-447 015 769	-930 552 283	-210 528 974	-445 020 807
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Dépenses du programme	-108 260 868	-27 226 379	-27 891 104	-92 150 868	-2 613 261	-26 258 750
Total des recettes affectées aux dépenses	-1 101 187 433	-230 666 533	-474 906 873	-1 022 703 151	-213 142 235	-471 279 557
Total des dépenses budgétaires nettes	4 238 418 147	1 295 282 354	2 300 166 825	3 778 855 629	1 172 376 877	1 970 163 624

* Les dépenses pangouvernementales englobent celles liées au crédit 20 et aux autorisations législatives (A145 – Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, d'autres lois sur la retraite et de la *Loi sur l'assurance-emploi*; A681 – Versements en vertu de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public*; and A683 – Versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif*)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses pangouvernementales incluses précédemment *						
1 Personnel	4 830 838 640	1 427 221 191	2 549 692 864	4 374 712 134	1 269 630 077	2 194 803 330
2 Transport et communications	0	13 448	17 515	0	10 334	32 141
3 Information	0	80	80	0	74	90
4 Services professionnels et spéciaux	5 260 714	8 884 595	12 911 971	2 241 075	14 943 359	28 047 213
5 Location	0	0	0	0	728	728
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	0	0	0	0	0	38
9 Acquisition de machinerie et d'outillage	0	0	0	0	0	16
10 Paiements de transfert	500 000	0	350 000	500 000	0	325 000
12 Autres subventions et paiements	0	-19 051	1 768 672	0	308 146	1 916 449
Total	4 836 599 354	1 436 100 263	2 564 741 102	4 377 453 209	1 284 892 718	2 225 125 005
<p>* Les dépenses pangouvernementales englobent celles liées au crédit 20 et aux autorisations législatives (A145 – Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i>, d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>; A681 – Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>; and A683 – Versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif</i>)</p>						

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2024

ISSN : 2561-1860

Date de modification :

2024-11-26